

COMMUNE DE
B E X



Au Conseil communal de Bex

Rapport commun de la Commission ordinaire et de la Commission des finances

Chargée de l'étude du préavis municipal N° 2022-11

Relatif à

L'installation de quatre classes provisoires pour le cycle secondaire

Étaient présents pour la Commission ordinaire :

Mesdames : Badoux Jannick
Dauphin Audrey
Gerber Martine
Kohli Marielle, 1er membre
Monsieur : Badic Sanel

Pour la Commission des finances

Madame : Russo Anna (exusée)
Tabac Laure-Reine
Messieurs : Roesler Christoph
Athanasiadès Pierre (excusé)
Barbezat Christophe
Bucci Dario
Pulfer Bernard

Délégué de la Municipalité : Monsieur le municipal Jean-François Cossetto

Étaient également présentes Mmes Claire Bertolini, Directrice des Écoles et Elena Regazzoni, architecte communale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ordinaire chargée d'étudier le préavis cité en titre, ainsi que la commission des finances se sont réunies le 8 juin 2022 en salle de Municipalité.

Monsieur le municipal Cossetto et Mmes Bertolini et Regazzoni étaient présents pour répondre aux diverses questions des commissions. Nous tenons ici à les remercier pour les explications détaillées et pour avoir répondu avec transparence à toutes nos questions.

1. Préambule

Le préavis proposé par la Municipalité répond à la demande de la Direction des écoles qui a exprimé la nécessité d'installer de nouvelles classes provisoires pour le cycle secondaire, et ce au vu du nombre d'inscriptions de nouveaux élèves pour la rentrée 2022. Cette demande a été confirmée par la Direction générale de l'enseignement obligatoire du Canton de Vaud et s'explique par la croissance démographique de notre commune.

Les commissions regrettent néanmoins que le préavis ne comprenne pas la part scolaire sur les besoins (état du nombre d'élèves, le détail des enclassements, etc.), afin que les commissions aient toutes les cartes en main pour travailler, et nous remercions Monsieur le municipal d'avoir convié Mme Bertolini à cette séance.

2. Rapport

Après un bref exposé sur les démarches et la mise en œuvre des travaux par M. le Municipal Cossetto, nous rentrons dans le vif du sujet avec les explications de Mme Bertolini, Directrice des écoles sur les besoins scolaires.

Voici quelques chiffres qui parlent d'eux-mêmes :

1 ^{er} octobre 2021	1050 élèves
23 décembre 2021	1065 (selon le rapport de gestion)
1 ^{er} juin 2022	1101
Au jour de la séance	1108
A ce jour	1120 (selon un téléphone avec Mme Bertolini)

Il est à noter que :

- dans ces chiffres n'est pas comprise l'éventuelle arrivée d'enfants ukrainiens, qui, selon un récent courrier du Canton, seront environ 1200 à répartir sur l'ensemble du territoire
- la demande de base de la direction des écoles portait sur trois classes supplémentaires, mais que la municipalité, au vue des chiffres, a décidé de la porter à quatre
- contrairement au titre du préavis, ces classes supplémentaires concernent le secteur primaire, avec l'ouverture d'une classe de 5^{ème}, une classe de 6^{ème}, une classe de 8^{ème} et une classe d'accueil
- selon les directives le nombre d'élèves par classe est de 18 à 20 et à 12 pour les classes d'accueil

Mme Regazzoni nous expose la partie technique de la réalisation, à savoir :

- une classe est composée de 5 containers
- les containers supplémentaires sont utilisés pour les couloirs et sanitaires

- lors des travaux entrepris en 2020, les fondations avaient été calculées pour une éventuelle extension en hauteur, afin de ne pas empiéter sur les surfaces au sol et ainsi assurer des surfaces de préaux suffisantes
- les containers vont donc être installés sur les containers actuels au BAP
- pas de mise à l'enquête, mais le voisinage a tout de même été consulté
- les containers choisis sont les meilleurs du marché actuel au niveau de l'isolation afin d'assurer de bonnes qualités de travail
- que tous les prestataires assurent la mise en service pour la rentrée 2022

A ce stade, nous ne pouvons qu'approuver la demande des écoles, reste néanmoins la question de la location ou de l'achat des containers.

M. le Municipal Cossetto nous informe que, bien que le présent préavis n'ait pas encore été accepté par le Conseil, les containers ont déjà été réservés afin d'en assurer la livraison, en raison de la forte demande actuelle. Dès lors, le prestataire, Locaplus, a conclu un contrat de leasing, il n'est donc plus possible d'envisager l'achat de ces containers.

La question est néanmoins maintenue pour les 30 containers posés en 2020 et pour lesquels les contrats, initialement prévus pour 3 ans, vont être prolongés.

Locaplus a fait une offre pour

30 containers (18 à la petite Servanne et 12 au BAP)

Prix unitaire	10 078.13 x 30	302 343.90
---------------	----------------	------------

pour information un container neuf coute env. Fr. 15'000.00

Location, montant mensuel selon les comptes 2021, sur 5 ans	5 977.35 x 12 x 5	358 641.00
---	-------------------	------------

soit une économie		56 297.10
--------------------------	--	------------------

Bien que ce montant puisse paraître non-négligeable, il faut d'une part penser à son futur stockage, et d'autre part, Madame Ragazzoni nous rend attentifs au fait qu'au vu du nombre de containers utilisés dans tout le canton, ce dernier est en train de revoir les normes au niveau des isolations, chauffage, etc. et que dès lors les containers actuels ne répondraient certainement plus aux normes et seraient obsolètes.

Bien consciente de la problématique liée à l'augmentation de la population, la Municipalité a mandaté le bureau Plarel architectes et urbanistes pour une étude de faisabilité d'un concept scolaire complet sur la parcelle 149 (préavis 2022-01). Le projet vient d'être présenté à la Municipalité, encore confidentiel à ce stade, mais un nouveau préavis pour la mise au concours devrait nous être présenté cet automne. M. Cossetto espère que les premières classes puissent voir le jour d'ici la rentrée 2027, d'où notre calcul sur 5 ans pour les locations.

3. Commission des finances

La commission des finances a aussi participé à la séance du 8 juin. Voici nos considérations : La seule variante différente est effectivement l'achat des containers. Cette solution a été calculée par la municipalité. Pour une durée de location de 4 ans,

l'achat serait plus cher. Par contre, si la mise à disposition de nouvelles classes en dur devait prendre 6 ans ou plus, la solution de l'achat serait intéressante. Mais de se retrouver avec des containers à stocker ou à remettre aux normes pour éventuellement les revendre ne nous enthousiasme pas du tout.

En ce qui concerne le prix de location des portacabines, la municipalité avait demandé plusieurs offres lors de l'acquisition des 5 classes en 2020. Une entreprise locale avait remporté le mandat. Ce sera cette même entreprise qui fournira les 4 classes supplémentaires.

A moins que le nombre d'élèves diminue d'une centaine de têtes pour la prochaine rentrée des classes, la commission des finances est consciente que cette dépense est nécessaire et, à l'unanimité des membres présents à la séance du 8 juin passé, vous recommande d'adopter les conclusions telles que présentées dans le préavis.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que les Commissions ordinaire et des finances vous recommandent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le présent préavis.

Le Conseil communal de Bex

Vu le préavis n° 2022-11

Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette requête ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour l'installation de quatre classes provisoires pour le cycle secondaire ;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 120'200.-- ;
- de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 120'200.-- sous la rubrique « mobilier », compte 9146.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 12'020.-- par an ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021 ;
- de prendre note que le montant mensuel de location des classes se montant à fr. 6'580.-- sera intégré dans le budget 2023 sous la rubrique 501.3161.511 « Portacabine Pré-de-la-Cible - Loyers des locaux scolaires » ;
- d'autoriser un dépassement du budget 2022 de fr. 26'320.-- au compte 501.3161.511 pour 4 mois de location.

Pour la commission ordinaire
Marielle Kohli

Pour la commission des finances
Christoph Roesler

Fait à Bex, le 15 juin 2022

